

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT TROIS****Le 19 Janvier à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 Janvier 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, Mme DUGELET Isabelle (remplacée par M VAGINAY Laurent), Mme VAGINAY Héléne, M LE PAGE Clément.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean Luc, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, M BUTAUD Jean Charles pouvoir à M CHIGNIER Bernard, M LOMBARD Jean Marc pouvoir à M VALORGE René, Mme VAGINAY Héléne à M DUBUIS Pascal.

Election d'un secrétaire de séance : M CHIGNIER Bernard, (Belleruche)

**N°2023/N°008****OBJET : SUPPRESSION DU SECOND ACOMPTE DE LA SUBVENTION  
2022 A LA MICRO CRECHE LILO LUTINS**

René VALORGE, Président, rappelle aux conseillers communautaires qu'en avril 2022, des conventions avec les micro-crèches du territoire ont été signées, prévoyant le versement d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2022, sous réserve de participation à au moins 2/3 des rencontres organisées par la collectivité (réunion de réseau et projets CTG).

Un premier acompte de 3 000 € leur a été versé à réception de la convention signée et un deuxième acompte devait leur être versé en cette fin d'année, en fonction de leur participation à la vie du réseau. A ce jour, trois des quatre micro-crèches ayant signé la convention ont rempli leurs obligations et vont percevoir ce deuxième acompte, mais la micro-crèche de Pouilly, « Lilo Lutins », n'a participé qu'à une seule réunion sur l'année 2022 (réunion de réseau du 31 mai 2022).

Aussi, comme le prévoit l'article 5, « En cas de non-respect des obligations définies à l'article 7 et de la participation à moins de deux tiers des rencontres organisées, les contributions financières pourront être modifiées sur décision du conseil communautaire... ».

Le solde de 500 € sera quant à lui versé si la structure respecte son engagement de transmission des éléments telle que prévue dans la convention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la suppression du versement du second acompte à la micro-crèche « Lilo lutins » au titre de l'année 2022 ; le soutien communautaire pour 2022 est ainsi arrêté à 3 000 € auxquels pourront s'ajouter les 500 € de solde si transmission des documents tels que prévus dans la convention.

Le secrétaire de séance  
Représentant de la commune De Belleruche  
M Bernard CHIGNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230119-N2023-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2023

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE

